

# → Regard sur le Pays Carcassonnais

Juin 2003 n°2

## Editorial

LE PAYS CARCASSONNAIS,  
FAISONS-LE ENSEMBLE !

Depuis près de 10 mois, vous avez été nombreux à vous mobiliser autour du projet de développement du Pays Carcassonnais.

Ce travail n'a pas été vain car nous disposons aujourd'hui d'une vision claire et précise de notre territoire tant sur le plan du diagnostic que sur celui des grandes orientations pour l'avenir.

Notre prochaine étape est désormais celle de la rédaction de notre Charte de Développement.

Premier acte fondateur du Pays, ce document nous engagera tous dans la définition d'un devenir commun.

Face à cet enjeu majeur, j'espère que vous participerez nombreux à la rédaction de la Charte du Pays Carcassonnais.

Pour cela, rejoignez-nous le 28 Juin prochain au Château de Malves et faisons ensemble le Pays Carcassonnais de demain !

Jean-Claude PEREZ  
Député de l'Aude  
Président de l'Association pour  
l'Emergence du Pays Carcassonnais





## La Charte

La charte du Pays Carcassonnais est un document de présentation du territoire dans sa diversité et ses vocations.

Elle expose les orientations stratégiques pour l'avenir du Pays à 10 ans et définit les domaines d'intervention prioritaires à long terme.

Elle présente donc le projet de développement pour le territoire et esquisse le programme d'actions à engager.

Son contenu traduit les grands axes autour desquels se construira le Pays en terme de développement économique et social, de services (publics ou privés) aux populations et de gestion de l'espace.

Elle précise également les moyens de la structure qui élaborera le Contrat de Pays, de même que les modalités de participation des citoyens.

Les réflexions, collaborations et engagements pris se traduiront par la mise en œuvre d'actions concrètes.

La charte est un document de référence, public, qui

sera porté à la connaissance de la population. Il s'agit du 1<sup>er</sup> acte fondateur du Pays car elle est proposée à toutes les parties prenantes, soumise à leur adoption et au vote de l'ensemble des collectivités et communautés de communes du périmètre.

Sa signature par les élus et son approbation par l'ensemble des acteurs du territoire témoignent concrètement de l'existence du Pays : son périmètre est alors reconnu comme définitif.

Enfin, la charte est un document qui engage. Les enjeux et axes stratégiques énoncés sont la base ou la référence pour la signature de contrats et de conventions entre les collectivités, l'Etat, la Région ou le Département.

Quelques exemples d'enjeux mentionnés sur les chartes d'autres pays :

- ▶ mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Pays

- ▶ mise en place d'une politique opérationnelle de gestion et préservation de la ressource en eau

# Le Pays C

## Quel

Après une première série de réunions du territoire (voir *Regard N°1*), plusieurs réunions vont se construire le Pays Carcassonnais dont l'approbation sera soumise aux Comités de Communes, Communauté de Communes et au Conseil de

### Vie Quotidienne

Dans le cadre d'un engagement citoyen accru :

- ▶ créer des liens et de la complémentarité pour permettre à chacun de " bien vivre " sur son territoire (public/privé et ville-campagne)
- ▶ développer des liens privé/public pour le maintien des services à la population
- ▶ mettre en place une politique concertée pour l'enfance et la jeunesse faisant d'eux des acteurs à part entière et des citoyens du Pays
- ▶ renforcer le sentiment d'appartenance au Pays par une véritable politique culturelle et sportive partagée, basée sur l'identité commune mais ouverte aux autres

### Ressources naturelles et paysagères

- ▶ réaliser un diagnostic global des ressources naturelles et paysagères et créer une " cellule de veille " au sein du Pays
- ▶ sensibiliser à l'environnement et à la préservation des ressources et richesses naturelles (regrouper et diffuser des informations, veiller à l'application des décisions prises pour la sauvegarde)
- ▶ créer une Maison de l'Environnement
- ▶ préserver la qualité de la ressource en eau
- ▶ mutualiser les moyens de collecte et de valorisation des déchets
- ▶ préserver un paysage et des milieux naturels diversifiés de qualité, de dimension humaine, vecteurs d'image positive pour le Pays
- ▶ reconquérir l'espace et lutter contre " l'enfrichement "

### Attractivité touristique

- ▶ identifier et promouvoir les images qui forment l'identité du territoire
- ▶ développer les outils de communication et de promotion du Pays
- ▶ protéger, réhabiliter, valoriser le patrimoine et le bâti de caractère en élaborant une charte paysagère
- ▶ identifier des événements de portée régionale et nationale et créer une " manifestation Pays "
- ▶ améliorer les axes de communication (routes secondaires, pistes cyclables, berges du Canal du Midi) et la signalétique touristique
- ▶ soutenir les dynamiques locales pour maintenir, diversifier, développer et compléter l'offre et l'économie touristique

## Les enjeux ?

Des rencontres ont été consacrées aux enjeux autour desquels ces enjeux seront repris dans la charte (cf article page 2), Communes, Communautés d'Agglomération et Développement



- ▶ instaurer une synergie entre la ville centre et les communes environnantes
- ▶ élaborer une carte touristique du Pays
- ▶ améliorer les liens entre professionnels et la collaboration des offices de tourisme et syndicats d'initiative
- ▶ créer des activités et produits touristiques en partenariat et dans la complémentarité

### Espaces bâti et non bâti

- ▶ réaliser une gestion cohérente du foncier et permettre l'accès au foncier à bâtir pour tous
- ▶ gérer les espaces en friche
- ▶ définir une politique d'aménagement, d'entretien et d'exploitation de la forêt
- ▶ faire coïncider le périmètre du SCOT et le périmètre du Pays
- ▶ se réapproprié l'identité et la richesse du bâti
- ▶ conserver au bâti son caractère identitaire tout en l'adaptant aux évolutions de la démographie et des modes de vie
- ▶ exploiter les ressources et matériaux nobles
- ▶ définir une politique globale de l'Habitat (éviter que la majorité du bâti "n'échappe" aux locaux)
- ▶ développer un habitat raisonné sur les écarts, renforcer les équipements et réseaux pour limiter les risques
- ▶ lutter contre les logements vacants et définir une politique de logement social
- ▶ répondre aux besoins des populations locales et à venir

### Développement de l'entreprise et de l'emploi

- ▶ identifier les besoins et mettre en place les formations adaptées, accroître les niveaux de formations qualifiantes et inciter à la formation continue
- ▶ faire découvrir les métiers et les valoriser
- ▶ développer le dynamisme des entreprises et l'esprit d'entreprendre en améliorant l'environnement (accueil, aides à l'implantation, accès aux financements...)
- ▶ allonger la saison touristique afin de réduire les emplois saisonniers au profit des contrats de longue durée et étudier la faisabilité d'un groupement d'employeurs
- ▶ accompagner et soutenir les créations et reprises d'entreprises
- ▶ stopper la désertification rurale et maintenir les services publics/privés de proximité
- ▶ maîtriser l'accès au foncier et l'inflation de l'immobilier
- ▶ traduire l'arrivée de personnes extérieures au Pays en création d'activités économiques et d'emplois

## L'Artisanat en Pays Carcassonnais

L'artisanat dans le Pays Carcassonnais, ce sont plus de 3600 personnes actives (chefs d'entreprises, conjoints collaborateurs et salariés). Répartition par secteurs d'activités :

- ▶ bâtiment 42%
- ▶ services 28%
- ▶ alimentation 16%
- ▶ autres fabrications 14%

**Des entreprises solides :** 53 % des entreprises ont plus de 10 ans et 70 % plus de 5 ans

**Des entreprises qui embauchent :** 65 % des entreprises ont au moins un salarié, 20 % ont au moins 5 salariés (il y a 10 ans, 60% des entreprises artisanales étaient sans salarié ; en 2002, le rapport est inversé)

**Des entreprises à la ville comme à la campagne :** malgré l'attraction très forte de la communauté d'agglomération dans le pays, la population active de l'artisanat est de 60 % dans la communauté d'agglomération (zone urbaine ville moyenne) et de 40 % dans les zones rurales (communes de moins de 2000 habitants)

**Opération ORAC-Charmes :** 898 entreprises artisanales peuvent bénéficier de subventions à hauteur de 30% sur leurs investissements sur 95 des 96 communes du Pays (toutes sauf Carcassonne) ; 355 entreprises commerciales sont aussi concernées.

Artisans, commerçants, vous n'avez qu'un an pour bénéficier de cette opération : contactez vos chambres consulaires.



## Une nouvelle Commission s'est réunie !

La commission " Relations milieu rural/milieu urbain " s'est réunie récemment pour la 1<sup>ère</sup> fois. Elle a pour objet de créer des synergies entre la ville, l'agglomération et les territoires ruraux organisés en communautés de communes.

L'ambition du Pays est de trouver une cohésion, de resserrer les liens et de créer des solidarités entre des communes dont les capacités et moyens financiers sont très différents :

- ▶ faire face aux mêmes obligations et difficultés et répondre aux attentes des populations qu'elles vivent à la ville ou à la campagne
- ▶ offrir les mêmes services
- ▶ faciliter les déplacements
- ▶ favoriser l'accès aux formations et à l'emploi
- ▶ permettre la création et le développement d'activités économiques.

Les intercommunalités sont presque toutes de création récente et s'organisent.

L'Agglomération prépare son projet de développement et les associations dans le milieu rural ont tissé les liens.

Le territoire du Pays Carcassonnais est riche en initiatives dans tous les domaines : vie sociale, culturelle, économique....

Il doit devenir l'espace de concertation pour ces différents acteurs, favoriser les collaborations et le partenariat, faire circuler l'information sur les projets, permettre de mutualiser des compétences et des moyens, trouver des complémentarités pour être plus efficaces et les financements nécessaires.



▶ 96 communes

▶ 1 ville de 40000 hab.

▶ 1 commune de 5000 hab.

▶ 4 communes entre 3000 et 4000 hab.

▶ 15 communes entre 1000 et 2000 hab.

▶ 75 communes de moins de 1000 hab.

dont 7 de moins de 500



## → L'avenir du Pays Carcassonnais vous intéresse ?

Participez à la rédaction de la Charte et venez débattre des enjeux ou des grandes orientations à donner au Pays en retrouvant l'ensemble des participants inscrits dans les différentes commissions, des élus et des responsables associatifs, des professionnels, d'autres citoyens...

**Pour cela, rendez-vous nombreux au Château de MALVES-EN-MINERVOIS le 28 juin 2003 de 9H à 13 H**

Au cours de ce séminaire, il vous sera proposé, dans le cadre d'ateliers, de mettre en commun les réflexions avancées lors des réunions de commissions, de dégager les vocations du territoire, de mettre en évidence les priorités et d'engager des choix.

**Participez aux prochaines commissions**

Pour vous inscrire, contactez le

Pays Carcassonnais au :

**Tél. 04 68 11 64 49**

A.A.D.E.L.

Rue du Moulin de la Seigne

11855 Carcassonne cedex 9

Fax : 04 68 11 64 08

